

AUCH, le 25 JUIL. 2019

Syndicat d'Energies  
du Gers

Réf.: AB/DD N° 708

**BORDEREAU D'ENVOI**

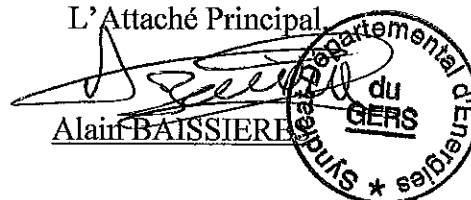
à

A TOUS LES MEMBRES + MAIRIE D'AUCH  
du BUREAU et du COMITE du SDEG.

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<b><u>AG DU VENDREDI 12 JUILLET 2019</u></b>		
Programme ER 2019 Tranche Extension – AP...	1 EX	Pour attribution.
Projet COT-ENR sur le département du GERS...	1 EX	
Convention entre le SDEG, la Cne d'ORLEIX et GRDF.....	1 EX	Salutations distinguées,
Convention accord de confidentialité avec TEREGA.....	1 EX	
Participation aux frais de l'Entente pour publication sur 2 quotidiens.....	1 EX	
Participation au Stand du 01 au 03/10/2019.....	1 EX	
Participation au Salon ENERGIA.....	1 EX	
Création d'un emploi d'Attaché Territorial.....	1 EX	
Convention Partenariat CEE.....	1 EX	
Signature d'une convention entre le SDEG et la Mairie d'EAUZE.....	1 EX	
Délibération prêt temporaire avec la SPL AREC.	1 EX	

Le Syndicat Départemental,  
L'Attaché Principal

Alain BAISSIERE



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

\*\*\*\*\*

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2019 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS  
D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche  
Extension – AP –

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

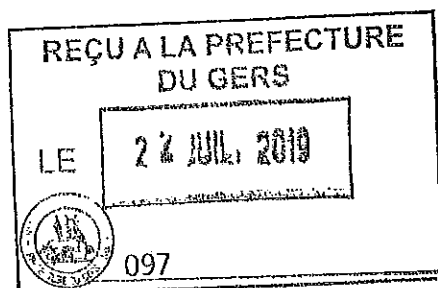
VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU la circulaire du 12 Février 2019 éditée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- De demander la majoration du programme « Renforcement des réseaux » par la totalité de la dotation sous-programme « extension de réseau ».
- D'adopter le programme d'électrification rurale 2019 financé par les crédits FACE – Tranche Extension de réseau – pour un montant de 702.500 euros HT soit 562.000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau annexé en travaux de renforcement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président du Syndicat  
du  
GERS  
Alain DUFFOURG

Renforcement 2018						
Communes	Désignation du Projet	Adresse	Montant HT	Aide	Calendrier	
Aurensan	Renforcement BT du P6 Gellemale	Gellemale	-32 500,00 €	26 000,00 €	Juin 2019 - Décembre 2022	
St Pierre D'Aubezies	Création PSSA	Montegut	60 000,00 €	48 000,00 €	Juin 2019 - Décembre 2022	
Chelan	Renforcement BT du P6 Cabiro	Cabiro	16 500,00 €	13 200,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
St Medard	Création PSSB	Enjaquet	70 000,00 €	56 000,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Ste Radegonde	Renforcement BT du P12 Coue	Coue	12 000,00 €	9 600,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Vergoignan	Renforcement BT du P6 Garde	Garde	50 500,00 €	40 400,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Semezies Cachan	Adaptation aux charges du P3 Pujô	Pujô	12 000,00 €	9 600,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Gazaupouy	Création PSSA	Gacharnau	55 000,00 €	44 000,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Ordan Larroque	Création poste 3 UF	Village	150 000,00 €	120 000,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Ségos	Renforcement BT du P2 Hyppolyte	Hyppolyte	44 000,00 €	35 200,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Montesquiou	Renforcement BT du P12 Embaqué	Embaqué	30 000,00 €	24 000,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Castelnauvet	Renforcement BT du P5 Montaut	Montaut	80 000,00 €	64 000,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Ayguetinte	création PSSB	Village	90 000,00 €	72 000,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	
Total			702 500,00 €	562 000,00 €	Avril 2019 - Décembre 2022	

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

.....

PROJET COT-ENR sur le département du GERS –

Monsieur le Président expose que les services de l'ADEME se sont rapprochés du Syndicat Départemental d'Energies du Gers pour une contractualisation afin de faire bénéficier notre département du Fonds Chaleur.

Ce contrat vise à développer, sur une période de 3 ans et en partenariat avec un opérateur territorial, un ensemble de projets d'énergies renouvelables thermiques.

Il doit permettre de soutenir à l'échelle d'un territoire, un programme d'actions de promotion, de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrages et la réalisation de groupes de projets ENR depuis la phase de conception, en passant par la réalisation jusqu'au suivi des performances des installations.

Cette opération sera la porte d'entrée pour tous les projets éligibles. Il devra vérifier leur pertinence et leur bon dimensionnement, suivra la réalisation des travaux portés par les maîtres d'ouvrages public et privé, contrôlera la mise en service et le bon fonctionnement de l'installation.

Il sera donc une interface entre les maîtres d'ouvrages et l'ADEME et devra s'assurer de la complétude des dossiers de demande de financement. Pour cela, l'ADEME a fixé une rémunération du Syndicat Départemental d'Energies du Gers, en fonction d'objectifs à contractualiser dans une convention qu'il conviendra de négocier.

La problématique essentielle dans ce projet de contrat, c'est que les objectifs très ambitieux fixés dans la convention, sont inatteignables en l'état. Il est demandé, par exemple sur la filière bois, une vingtaine d'installations avec une puissance minimum d'environ 100 à 150 kW.

Afin que les membres du comité comprennent bien l'enjeu, Monsieur le Président expose le cas de la Commune de VALENCE-sur-BAISE pour son PC sur la maison de santé. Elle a réalisé une extension de 375 m<sup>2</sup> derrière la mairie et a mis en place une chaudière de 35 kW. Les 20 chaudières qui sont donc prévues dans le contrat avec l'ADEME vont donc concerner des bâtiments de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Or, la construction ou la réhabilitation de ce type de bâtiment sur le département du Gers n'est pas si fréquente que cela.

Enfin, l'abandon de chaudière traditionnelle pour une chaudière biomasse nécessite souvent des travaux d'adaptation dans les bâtiments qui sont parfois trop lourds pour être entrepris.

C'est pourquoi, Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers propose au comité syndical de déclarer son intention de contractualiser avec l'ADEME le projet COT-ENR sous conditions de renégocier les objectifs pour les rendre réalisables.

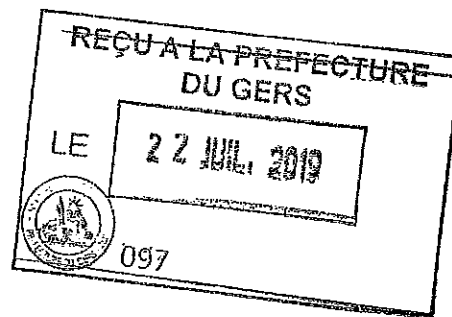
Après débat et vote, le comité syndical décide de déclarer son intention à contractualiser avec l'ADEME le projet COT – ENR et autorise Monsieur le Président à renégocier les objectifs du projet de convention. Une fois la négociation terminée, le nouveau projet sera soumis au vote du comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

\*\*\*\*\*

CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS, LA  
COMMUNE D'ORLEIX et GRDF pour le raccordement d'une unité d'injection de biométhane –

Monsieur le Président présente le projet de Convention tripartite entre le Syndicat, GRDF et la Commune d'ORLEIX.

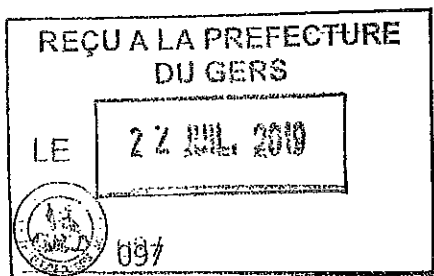
Il attire l'attention toute particulière du Comité sur les Articles 3 et 5 qui indiquent que le rattachement de la canalisation, en l'absence de desserte effective sur la Commune de SARRAGUZAN, sera porté à l'inventaire de la commune de raccordement située en zone de desserte historique. Cela ne modifie pas le périmètre concédé à GRDF et que dans le cas d'une desserte effective en gaz naturel, serait mise en œuvre à SARRAGUZAN, les dispositions légales et réglementaires s'appliqueront.

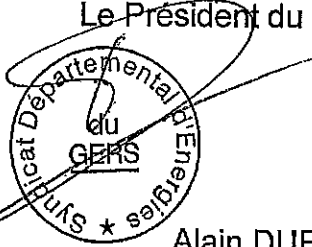
Ces modalités sont en cours d'instruction par les services de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Monsieur le Président demande au Comité d'approuver la présente convention et demande l'autorisation de la signer.

Après débat et vote à l'unanimité, le Comité approuve la présente convention et autorise Monsieur le Président à la signer.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,  
  
Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

.....  
**CONVENTION ACCORD DE CONFIDENTIALITE AVEC TEREGA**

Monsieur le Président précise que dans le cadre de l'étude de méthanisation le Syndicat Départemental d'Energies du Gers est amené à échanger des documents confidentiels avec la Société TEREGA gestionnaire du réseau gaz de transport sur le département.

Il est donc nécessaire de définir un cadre pour échanger ces documents à caractère confidentiel et pour cela il est proposé au comité la présente convention dont Monsieur le Président fait lecture.

Il est demandé au comité syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à contractualiser avec TEREGA.

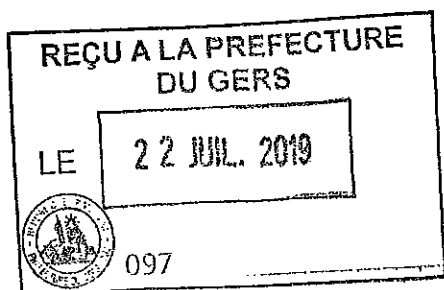
Après débat et vote le Comité approuve la convention et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Souabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

.....  
**PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ENTENTE POUR UNE PUBLICATION SUR DEUX QUOTIDIENS  
LOCAUX DE LA REGION OCCITANIE :**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers fait état d'une proposition de Monsieur ASTIÉ, Président de l'Entente Territoire d'Énergie Occitanie pour valoriser le travail des Syndicats d'Énergies sur la mobilité électrique.

Pour cela, il nous propose de prendre en charge 1/12 du devis de 33.360 euros TTC proposé par l'Agence O<sup>2</sup>pub pour une publication dans le groupe La Dépêche sur 13 départements.

Cela reviendrait à supporter une somme de 2.780 euros TTC pour cette publication.

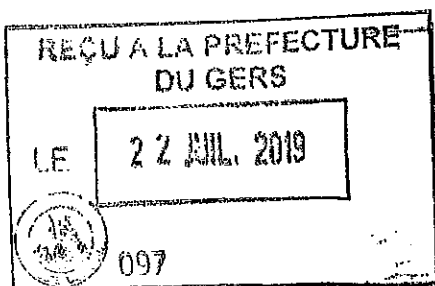
Il est proposé au comité syndical :

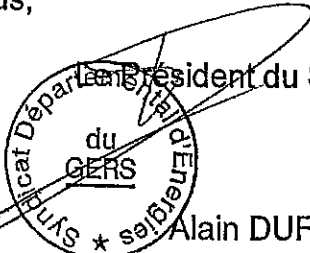
- D'autoriser Monsieur le Président à conventionner avec l'Entente pour participer financièrement à la communication de l'Entente sur la mobilité électrique.
- De budgétiser la dépense de 2.780 euros TTC pour faire face à l'appel de fonds nécessaire à cette action.

Après débat et vote le comité syndical décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à conventionner avec l'Entente pour participer à 1/12 de la dépense de communication.
- De budgétiser la somme de 2.780 euros TTC pour répondre à l'appel de fonds qui sera réalisé pour financer cette action.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,  
  
Alain DUFFOURG



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Étaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**PARTICIPATION AU STAND DU 1<sup>er</sup> au 03 OCTOBRE 2019 de l'ENTENTE OCCITANIE au CONGRÈS de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) –**

Le Président informe les membres du comité syndical de la tenue du Congrès de la FNCCR à NICE du 1<sup>er</sup> au 03 Octobre 2019. Il précise que les Syndicats d'Energies, membres de l'Entente « Territoire d'Energies Occitanie – Pyrénées – Méditerranée » ont souhaité se grouper pour organiser un stand commun au Salon adossé au Congrès.

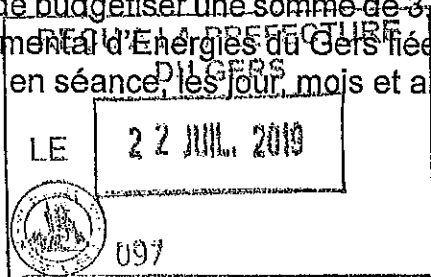
Nous avons reçu pour cela une estimation du Syndicat Départemental d'Energies du TARN qui est la suivante :

- Achat ou location d'un stand Territoire d'Energies Occitanie de 24.495 euros HT. Ce stand est tout équipé, réutilisable pour plusieurs salons, installation et stockage entre deux salons compris.
- Emplacement loué à la FNCCR de 3.080 euros HT.
- Impression de plaquettes 450 euros HT et achat de 2.000 euros HT de « goodies ».
- Ces dépenses, auxquelles il faudra joindre la TVA, seront divisées par 13 auprès des Syndicats Départementaux d'Energies de la Région Occitanie.

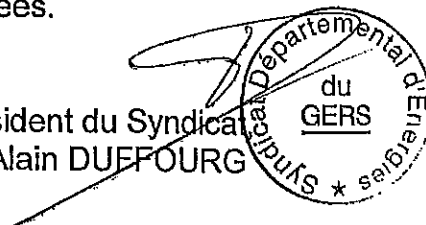
Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers :

- Emet un avis favorable à la participation d'un stand commun aux Syndicats d'Energies de l'Entente « Territoire d'Energies Occitanie – Pyrénées – Méditerranée » au Salon du Congrès de la FNCCR du 1<sup>er</sup> au 03 octobre 2019.
- Donne son accord pour l'achat ou location du stand Territoire d'Energies.
- Donne son accord pour la réservation de l'emplacement au Salon du Congrès de la FNCCR.
- Donne son accord pour l'impression des plaquettes et l'achat des « goodies ».
- Autorise Monsieur le Président à signer toute convention engageant les dépenses liées aux précédentes décisions avec le Syndicat d'Energies qui sera désigné par l'Entente pour coordonner l'opération.
- Décide de budgétiser une somme de 3.000 euros pour répondre à la participation du Syndicat Départemental d'Energies du Gers liée aux dépenses énoncées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat  
Alain DUFFOURG



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**PARTICIPATION AU SALON ENERGAÏA LES 11 ET 12 DECEMBRE 2019 – STAND COMMUN EN  
CONVENTION AVEC LES SYNDICATS D'ÉNERGIES DE L'ENTENTE OCCITANIE –**

Le Président informe les membres du comité syndical de la tenue du Salon ENERGAÏA à MONTPELLIER les 11 et 12 décembre 2019. Il précise que les Syndicats d'Energies membres de l'entente « Territoire d'Energies Occitanie – Pyrénées – Méditerranée » ont souhaité se grouper pour organiser un stand commun de ce qui a été réalisé en 2016 – 2017 et 2018.

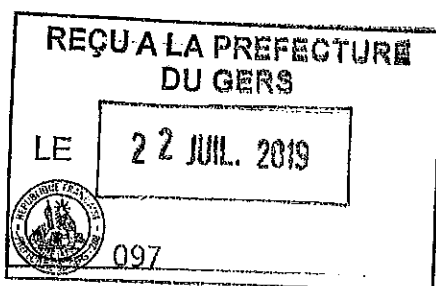
C'est HERAULT ENERGIES qui sera chargé de coordonner l'ensemble des actions nécessaires à l'organisation de ce stand. Dans ce cadre HERAULT ENERGIES avancera les frais de mise en place du stand et de communication. Chaque syndicat devra ensuite rembourser sa part, évaluée à 2.000 euros.

Monsieur le Président présente ensuite le projet de convention établi à cet effet.

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers :

- Emet un avis favorable à la participation d'un stand commun aux syndicats d'énergies de l'entente « Territoire d'Energies Occitanie Midi-Pyrénées » au Salon ENERGAÏA les 11 et 12 décembre 2019.
- Donne son accord pour la participation de 2.000 euros.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention jointe, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Autorise la prise en charge par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers des frais de déplacement et autres frais de mission des membres représentants du syndicat qui participeront à ce Salon.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,  
du  
GERS  
\* Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

.....  
CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL –

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'attaché territorial.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Contrôle du Cahier des Charges de Concession
- Questions juridiques propres à l'énergie
- Gestion administrative et juridique liée aux travaux notamment la diffusion des dossiers de travaux

Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Il propose de modifier le tableau des emplois à compter du 12 juillet 2019 pour intégrer la création demandée.

Le comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers,

Après en avoir délibéré,

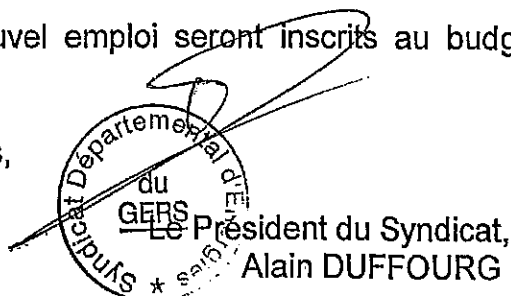
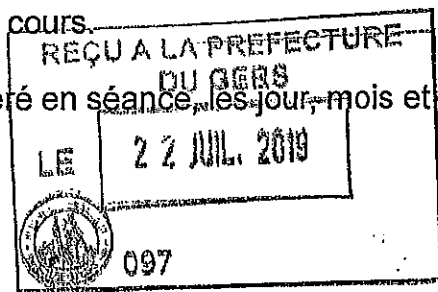
VU la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le précédent tableau des emplois adopté par le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers le 15 avril 2019,

Décide de créer un emploi d'attaché territorial.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ce nouvel emploi seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprébende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeïllan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

\*\*\*\*\*

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIES ISSUS D'OPERATIONS STANDARDISEES –

Dans le cadre des actions portées pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies, Monsieur le Président propose au comité syndical un projet de convention dont il est fait lecture pour valoriser les travaux réalisés par le SIVOM de MIELAN-MARCIAC pour le compte de ses communes adhérentes.

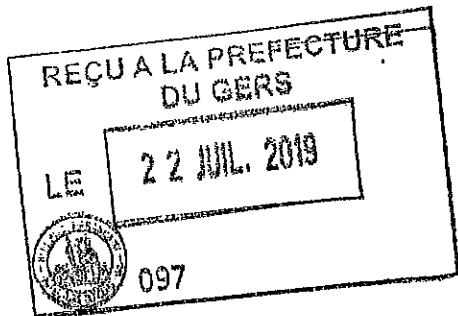
Il est rappelé que les fonds générés par la vente des CEE relatifs aux opérations de rénovation des bâtiments des communes du territoire du SIVOM de MIELAN-MARCIAC seront versés au SIVOM qui sera en charge de leur redistribution aux acteurs à l'origine de leur génération.

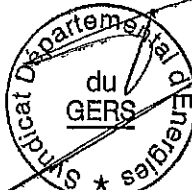
Après débat et vote à l'unanimité,

Le comité décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à conventionner avec Monsieur le Président du SIVOM MARCIAC-MIELAN
- d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette mission.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,  
Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Étaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

\*\*\*\*\*

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE MONSIEUR LE PRESIDENT DU SDEG et LA MAIRIE D'EAUZE -**

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les communes compétentes en matière de « délivrance des autorisations d'urbanisme » appartenant à une Communauté de Communes de plus de 10.000 habitants ne peuvent plus faire appel aux services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme. Pour cela, le SDEG avait conventionné avec Monsieur le MAIRE d'EAUZE qui assure l'instruction pour un certain nombre de communes.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers rappelle que la réforme du Code de l'Urbanisme induite par le décret n° 2007-18 du 05 janvier 2007 pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 08 décembre 2005, implique d'optimiser en termes de délais les consultations d'urbanisme.

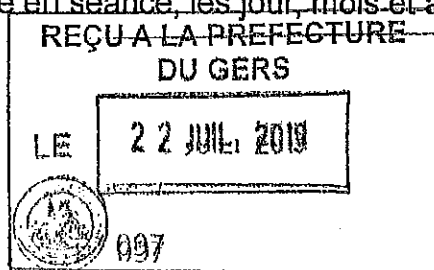
Pour cela les services de la Commune d'EAUZE proposent au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers de dématérialiser les consultations d'urbanisme afin de diminuer de manière significative les coûts, de gagner en terme de délai le temps perdu pour le transit postal et afin de répondre à une exigence de développement durable par une moindre consommation de papier.

Après lecture de l'avenant n° 2 au protocole relatif à la consultation des services annexé à cette délibération, Monsieur le Président demande au comité syndical :

- 1 – d'approuver l'avenant à la convention n° 2,
- 2 – de l'autoriser à signer celle-ci avec Monsieur le Maire d'EAUZE afin d'intégrer dans le protocole les nouvelles communes ayant décidé d'adhérer à ce service.

Après débat, le comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers approuve l'avenant n° 2 à la convention et autorise Monsieur le Président à signer ce document.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.



du Le Président du Syndicat,  
Alain DUFFOURG

**RÉUNION DU COMITÉ  
DU  
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet, à dix heure trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Énergies du Gers s'est réuni au siège du Syndicat, 6, place de l'Ancien Foirail à AUCH, sous la présidence de Monsieur Alain DUFFOURG, Président.

Etaient présents : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Cardonne Serge, Chambert Serge, Daguzan Francis, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Esquiro Paul, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Frairet Robert, Fueyo Patrick, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Mendes Antoine, Oustric Christian, Raffin Michel, Sacré Thierry, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis.

Absents et excusés : MM. Beyries Philippe, Daran Jean-Marc, Durrey Joël, Gourgues Gérard, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Maragnon Roland, Martin Martine, Meste Michel, Pasqualini Jean-Claude, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Soumeillan Henri, Thieux-Louit Véronique, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

.....  
DELIBERATION autorisant le prêt temporaire de vingt actions de la SPL AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE (SPL AREC Occitanie) consenti par la Région Occitanie au Syndicat Départemental d'Énergies du Gers –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;

Vu le Code de Commerce, notamment ses articles L.210-1 et suivants ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 1892 à 1904 ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 3-1, 39, 40 et 41 ;

Vu les statuts et le Règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie (ci-annexé) ;

Vu le projet de convention de prêt temporaire d'actions de la SPL AREC Occitanie (ci-annexé).

CONSIDERANT que l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités territoriales et leurs groupements de créer des sociétés publiques locales dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi.

CONSIDERANT que, conformément à l'article 2 des statuts, la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE, immatriculée en date du 04 février 2015, « *intervient pour la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-après dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie. A ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables et à l'amélioration de la qualité de l'air.*

*Dans ce cadre, la SPL Agence Régionale de l'Énergie et du Climat Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires exclusivement, toute assistance à maîtrise d'ouvrage, toute étude technique, toute activité d'observation, de conseil, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation et de gestion de locaux mis à disposition par les actionnaires et en tant que de besoin, toute activité de communication, dans les domaines d'intervention de la SPL AREC Occitanie précités.*

*Elle pourra être également chargée de la gestion d'un service public industriel et commercial, dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et dans les limites des compétences de ses membres en la matière, conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT.*

*En matière de projets d'air, d'énergie et de climat, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a vocation à assurer :*

- *Une offre d'ingénierie auprès des territoires à travers la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse qui se traduit, notamment, par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Energie Climat et au montage de projets ;*
- *Le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui se traduit par :*
  - o *Une offre d'ingénierie pour l'accompagnement des projets, notamment citoyens, destinés à permettre le développement des énergies renouvelables ;*
  - o *Une mission de coordination, d'appui et d'animation auprès des Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) en complémentarité des acteurs déjà en place ;*
  - o *un soutien aux porteurs de projets œuvrant dans ce sens, notamment par le biais de la rénovation énergétique, en veillant à la bonne intégration environnementale desdits projets ;*
  - o *une assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics portés par les acteurs du territoire régional ;*
  - o *toute étude technique, diagnostic et de conseil pour la réalisation et l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ;*
  - o *la capitalisation des connaissances en vue d'actions d'information, d'animation, de sensibilisation ou d'incitation au profit, en particulier, des porteurs de projets liés à l'efficacité énergétique, à la production d'énergies renouvelables, et à la qualité de l'air ;*
  - o *par application des articles L.511-6 8) du CMF et L.381-2 et L.381-3 du CCH, une mission de tiers-financement indirect s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel au sens des dispositions de l'article L.381-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et, le cas échéant, sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution requis par les dispositions du Code monétaire et financier, une offre de tiers financement direct au sens des dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L.381-3 du Code précité.*
- *Le développement et la promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air, à ce titre toute étude technique, diagnostic et de conseil pour le développement de la mobilité durable.*

*À cet effet et sauf stipulations contractuelles contraires, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie pourra passer toute convention appropriée et effectuera toute opération mobilière, immobilière, civile, commerciale, industrielle, juridique et financière se rapportant à l'objet défini ci-dessus.*

*Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif en vertu d'un contrat qui sera conclu avec les actionnaires concernés le cas échéant.*

*Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.*

*Elle pourra, dans le respect du régime juridique spécifique des SPL, prendre toute participation au capital des sociétés intervenant dans les champs d'activités précités ».*

**CONSIDERANT** que la SPL AREC Occitanie dispose de compétences techniques, juridiques, financières et administratives et qu'elle peut effectuer des missions d'assistance et d'appui au profit des collectivités actionnaires en lien avec l'objet social de la SPL AREC Occitanie.

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental d'Energies du Gers souhaite adhérer à la SPL AREC Occitanie pour bénéficier des prestations de la Société Publique Locale et réaliser diverses études et réalisations répondant à l'intérêt général, il pourra faire appel à la Société Publique Locale sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation du Code des Marchés Publics instituée par son article 3-1, pour les prestations dites « in house ».

CONSIDERANT que pour bénéficier des prestations de la SPL AREC Occitanie en attendant la prochaine ouverture de capital, une convention de prêt temporaire de vingt actions de la SPL AREC Occitanie est consentie par la Région Occitanie au Syndicat Départemental d'Energies du Gers. Cette convention prévoit une durée de six mois, renouvelable tacitement trois fois.

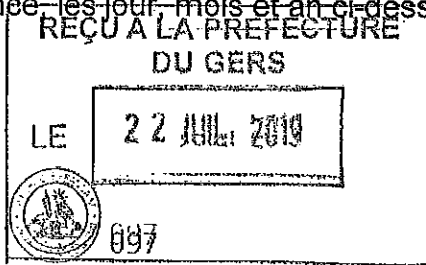
CONSIDERANT que, conformément à l'article 14 des statuts de la SPL AREC Occitanie, toute transmission d'actions (notamment par un prêt temporaire d'actions) à un nouvel actionnaire, à titre gratuit ou onéreux, est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie, lequel est intervenu le 28 mai 2019.

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers décide :

- D'adhérer à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE et d'approuver les statuts et le règlement intérieur de la SPL ;
- D'approuver le projet de convention de prêt temporaire d'actions à conclure avec la Région Occitanie ;
- D'autoriser la signature de la convention de prêt temporaire de vingt actions de la SPL AREC Occitanie entre la Région Occitanie et le Syndicat Départemental d'Energies du Gers, d'une durée de 6 mois, renouvelable tacitement trois fois ;
- D'approuver les statuts et le règlement intérieur de la SPL AREC Occitanie ;
- De désigner M. DUPUY Jean-Guy pour représenter le Syndicat Départemental d'Energies du Gers auprès du Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre, y compris en tant que censeur ou administrateur ;
- De désigner M. DUPUY Jean-Guy pour représenter le Syndicat Départemental d'Energies du Gers auprès de l'Assemblée spéciale de la SPL AREC Occitanie et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De désigner M. DUPUY Jean-Guy pour représenter le Syndicat Départemental d'Energies du Gers auprès des Assemblées Générales de la SPL AREC Occitanie et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- De doter M. DUPUY Jean-Guy de tout pouvoir nécessaire à l'effet de cette décision et de tout acte conséquence des présentes.

La présente délibération sera transmise à chacun des signataires de la convention de prêt temporaire de vingt actions et à la SPL AREC Occitanie.

Fait et délibéré en séance ~~les jour, mois et an ci-dessus,~~



Le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers  
Alain DUFFOURG

ANNEXES :

- Annexe 1 – Statuts de la SPL AREC OCCITANIE
- Annexe 2 – Règlement intérieur de la SPL AREC OCCITANIE
- Annexe 3 – Projet de convention de prêt temporaire d'actions